



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LOIR-ET-CHER

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°41-2017-12-004

PUBLIÉ LE 13 DÉCEMBRE 2017

Sommaire

PREF 41

41-2017-12-13-001 - Arrêté confiant à Mme Catherine FOURCHEROT, sous-préfète de Romorantin-Lanthenay, la suppléance du préfet de département de Loir-et-Cher (1 page)

Page 3

PREF 41

41-2017-12-13-001

Arrêté confiant à Mme Catherine FOURCHEROT,
sous-préfète de Romorantin-Lanthenay, la suppléance du
préfet de département de Loir-et-Cher

PREFET DE LOIR-ET-CHER

Arrêté préfectoral n° **du 13 DEC. 2017**
*confiant à M^{me} Catherine FOURCHEROT
sous-préfète de l'arrondissement de Romorantin-Lanthenay,
la suppléance du préfet du département
de Loir et Cher*

Le préfet de Loir-et-Cher,
Chevalier dans l'Ordre National de la Légion d'Honneur,
Chevalier dans l'Ordre National du Mérite,

Vu la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements,
Vu le décret du 24 juin 2016 portant nomination de M. Julien LE GOFF, administrateur civil, sous-préfet, secrétaire général de la préfecture de Loir-et-Cher ;
Vu le décret du 3 novembre 2016 portant nomination de M. Jean-Pierre CONDEMINE en qualité de préfet de Loir-et-Cher ;
Vu le décret du 1^{er} août 2017 nommant Mme Catherine FOURCHEROT, conseillère d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer détachée en qualité de sous-préfète, sous-préfète de Romorantin-Lanthenay ;
Vu la circulaire INTA1708864C du ministère de l'Intérieur en date du 28 mars 2017 relative à la délégation de signature des préfets,
Considérant l'absence simultanée du département de Loir-et-Cher de M. Jean-Pierre CONDEMINE, préfet de Loir-et-Cher et de M. Julien LE GOFF, secrétaire général de la préfecture de Loir-et-Cher, en déplacement (réunions) hors du département de Loir-et-Cher, le 14 décembre 2017 ;

ARRETE :

Article 1 : La suppléance du préfet de département de Loir-et-Cher est confiée à Mme Catherine FOURCHEROT, sous-préfète de Romorantin-Lanthenay, pour le jeudi 14 décembre 2017, de 8h00 à 15h00.

Article 2 : Pendant cette période, délégation est donnée à Mme Catherine FOURCHEROT, sous-préfète de Romorantin-Lanthenay, à l'effet de signer tous arrêtés, décisions, circulaires, rapports, correspondances et documents relevant des attributions de l'Etat dans le département de Loir-et-Cher, à l'exception des propositions dans les ordres nationaux.

Article 3 : Le présent arrêté sera notifié au délégataire et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de Loir-et-Cher.

Blois, le **13 DEC. 2017**

Le préfet,




Jean-Pierre CONDEMINE